



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1994-1995

2 DECEMBRE 1994

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
ET LE CONSEIL REGIONAL DE LA VALLEE D'AOSTE (1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE
EN SA TROISIEME SESSION (2)
BRUXELLES, DECEMBRE 1994

(1) Voir doc. Conseil 60 (SE 1992) n° 1.
Voir doc. Conseil 122 (1989-1990) n° 1.
(2) Voir composition des délégations, p. 2.

Le Comité mixte, Conseil de la Communauté française/Conseil régional de la Vallée d'Aoste a tenu sa troisième session à Bruxelles du 30 novembre au 3 décembre 1994 et a adopté la résolution suivante:

Actions de la Commission de l'Union européenne en matière d'éducation et de culture

— Vu l'importance des besoins nouveaux en matière d'éducation et de culture devant être satisfaits pour faciliter l'adaptation de nos sociétés aux changements technologiques;

— Considérant la nécessité de politiques coordonnées entre les diverses autorités publiques ou privées dans ces matières;

— Vu les articles 126 et 128 du Traité de Maastricht qui confèrent à l'Union européenne le pouvoir de mener des programmes d'action et de coopération en matière d'éducation et de culture;

— Vu les nombreuses réalisations de la Commission de l'Union européenne en la matière;

Le Comité mixte de coopération entre le Conseil de la Communauté française et le Conseil régional du Val d'Aoste

— demande à leur Gouvernement respectif d'organiser une large campagne d'information

auprès des autorités locales comme auprès du monde associatif sur les possibilités offertes par les programmes européens en matière d'éducation et de culture;

— demande aux autorités européennes de poursuivre dans la voie tracée, notamment en développant des programmes plus importants de soutien aux expériences multiculturelles;

— souhaite qu'une évaluation de ces programmes européens puisse être réalisée dans chacun des pays membres en prenant notamment en compte l'avis des bénéficiaires;

— demande à leur Gouvernement respectif de retenir, parmi les domaines prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de l'accord de coopération, la promotion des échanges de jeunes, l'accès des étudiants valdôtains aux universités et à l'enseignement supérieur de la Communauté française dans le cadre des programmes européens de mobilité, l'organisation d'une semaine valdôtaine et de la Communauté française;

— afin de contribuer à la nécessaire affirmation de la francophonie européenne, souhaite que les programmes de coopération de la francophonie en Europe puissent être développés en synergie avec les programmes de l'Union européenne.

La délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste était composée de MM. François STEVENIN, Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, Joseph César PERRIN, conseiller régional, Carlo PERRIN, conseiller régional, Marco VIERIN, conseiller régional et Luigi PASQUINO, secrétaire du Comité mixte.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Anne-Marie CORBISIER-HAGON, Présidente du Conseil de la Communauté française, MM. Jacques COLLART, député, Daniel DUCARME, député, Pierre BEAUFAYS, député, Philippe DALLONS, député, M. Christian DAUBIE, secrétaire général du Conseil et Jean-François VANDEWALLE, directeur général du Conseil, secrétaire du Comité mixte.